

# Plan stratégique 2026-2030

**OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL**

JUILLET 2026

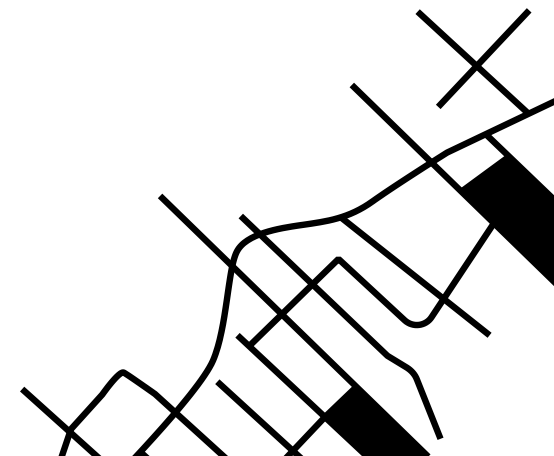
OFFICE DE  
PARTICIPATION  
PUBLIQUE  
DE LONGUEUIL



# Plan du document

---

- Contexte
- Bilan du Plan stratégique 2023-2025
- Démarche d'élaboration du plan 2026-2030
- Énoncés fondateurs
- Vision et orientations stratégiques 2026-2030



# Contexte



# Contexte

L'Office de participation publique de Longueuil, créé en juin 2022, vient de compléter l'élaboration de son nouveau plan stratégique pour la période 2026-2030. Cet exercice a permis à l'Office de :

- identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces auxquelles il doit être attentif ;
- définir ses enjeux prioritaires ;
- ajuster ses actions en fonction des réalités du territoire ;
- continuer à améliorer ses pratiques pour devenir une instance qui reflète encore mieux les aspirations de la communauté.

Ce document décrit le contexte de création de l'Office, ses énoncés de mission, valeur et vision, ainsi que ses orientations stratégiques pour la période 2026-2030.

Chaque année, l'équipe de l'Office se dotera d'un plan d'action pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique.



# Avec l'Office, Longueuil a innové



C'est le 10 juin 2022 que l'Office de participation publique de Longueuil est créé par l'adoption du projet de loi n° 209 par l'Assemblée nationale du Québec. Enchâssé dans la [Charte de la Ville de Longueuil](#), l'Office devient une instance impartiale et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

Il s'agit d'un deuxième office municipal du genre au Québec, après la création de l'Office de consultation publique de Montréal en 2002. Il s'agit aussi du premier office voué explicitement à la participation publique.

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme et recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.



# Choix du modèle

## Pourquoi un office?

- Assurer l'indépendance, la crédibilité et l'autonomie de l'équipe dans la réalisation de son mandat.
- Rassembler en un seul lieu un pôle d'expertise bénéfique pour toutes les parties prenantes de la ville, y compris sa population.
- Agir comme tiers neutre dans l'animation du dialogue public autour des grands enjeux de la ville.

## Pourquoi « participation » publique et non « consultation » publique?

- La consultation publique est une forme de participation, mais pas la seule. De nombreux autres dispositifs existent et continuent d'émerger. Longueuil doit pouvoir compter sur ces innovations.
- Permet de moduler le choix des dispositifs aux besoins des projets et de la population.



# Mandats de l'Office

- Proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville.
- Tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le plan d'urbanisme.
- Tenir une consultation publique sur la politique de participation publique de la ville et, si la ville l'adopte, tenir toute mesure de participation publique prévue dans cette politique.
- Tenir toute activité de participation publique, sur tout projet ou sujet d'intérêt désigné par le conseil de ville ou le comité exécutif.
- Tenir, sur demande d'un conseil d'arrondissement et si le conseil de ville adopte un règlement à cet effet, toute consultation publique prévue par la LAU dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement.
- Tenir, si le conseil d'agglomération adopte un règlement à cet effet, toute consultation sur tout projet qui relève de sa compétence.



# Les publics de l'Office

---

L'Office est une instance qui agit de manière indépendante, et se doit d'être en interaction avec une variété de publics présents ou actifs sur le territoire de la Ville ou de l'Agglomération de Longueuil. En voici une liste non exhaustive:

- Instances municipales: Conseil municipal, comité exécutif, conseils d'arrondissement, conseil d'agglomération
- Élu(e)s au conseil de ville
- Élu(e) de tous les autres ordres de gouvernement
- Fonction publique municipale
- Formations politiques actives sur le territoire
- Organismes sociocommunautaires actifs à diverses échelles, du quartier à la région administrative, en passant par la Rive-Sud et la Montérégie
- Acteurs économiques du territoire
- Acteurs intéressés par le territoire (promoteurs)
- Partenaires institutionnels
- Chercheurs (milieu universitaire)
- Autres experts du milieu professionnel : urbanistes, architectes, sociologues, etc.
- Société civile
- Personnes qui résident sur le territoire de Longueuil
- Personnes qui résident à l'extérieur du territoire de Longueuil et qui ont des savoirs ou connaissances à partager
- Médias



# Les rôles des publics de l'Office

---

Les publics de l'Office jouent tous un rôle – actif ou passif – dans les démarches participatives de l'Office. Les rôles, mis à part l'instance mandante, ne sont pas mutuellement exclusifs.

**Instance mandante:** L'instance qui mandate l'Office, par résolution, pour mener une démarche participative sur un objet donné, soit le conseil de ville, le comité exécutif ou, le cas échéant, un conseil d'arrondissement ou le conseil d'agglomération de Longueuil.

**Entité promotrice:** Tout individu, regroupement citoyen, groupe de la société civile, organisme, entreprise, association ou institution publique – incluant la Ville – qui porte un projet qui fait l'objet d'un mandat à l'Office.

**Partie prenante:** Toute personne, regroupement citoyen, groupe de la société civile, organisme, entreprise, association ou institution publique, qui a un intérêt dans un projet donné.

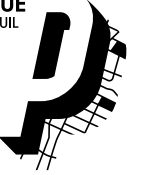
**Personne participante:** Toute personne qui prend part à une démarche participative. Selon les dispositifs de participation publique prévus dans la démarche, il peut s'agir de l'ensemble de la population d'un territoire donné, ou d'un échantillon de celle-ci. On peut également assimiler aux personnes participantes des individus, regroupements citoyens, groupes de la société civile, organismes, entreprises, associations ou institutions publiques, voire des personnes ou organisations extérieures au territoire, qui peuvent apporter leur contribution à la démarche participative dans le but d'en enrichir les résultats.

**Personne-ressource:** Toute personne dont les connaissances ou l'expérience sont sollicitées dans le cadre de la démarche participative, que ce soit pour sa conception ou pour les contenus qui serviront à éclairer les personnes participantes. Selon le dispositif de participation retenu, une personne-ressource peut être une partie prenante, incluant la Ville et l'entité promotrice, s'il y en a une distincte de la Ville.



# Bilan du Plan stratégique 2023-2025

OFFICE DE  
PARTICIPATION  
PUBLIQUE  
DE LONGUEUIL



# Bilan du Plan stratégique 2023-2025

---

Depuis sa création, l'Office a :

- mené **10 démarches participatives** et un mandat-conseil à la Ville;
- enregistré plus de **20 000 participations** dans ses activités ;
- tenu 3 Rendez-vous de l'Office, réunissant les organisations actives sur le territoire ;
- collaboré avec de nombreuses organisations et institutions du territoire ;
- établi des liens avec plusieurs services de l'administration municipale ;
- mis en place des processus solides et transparents.

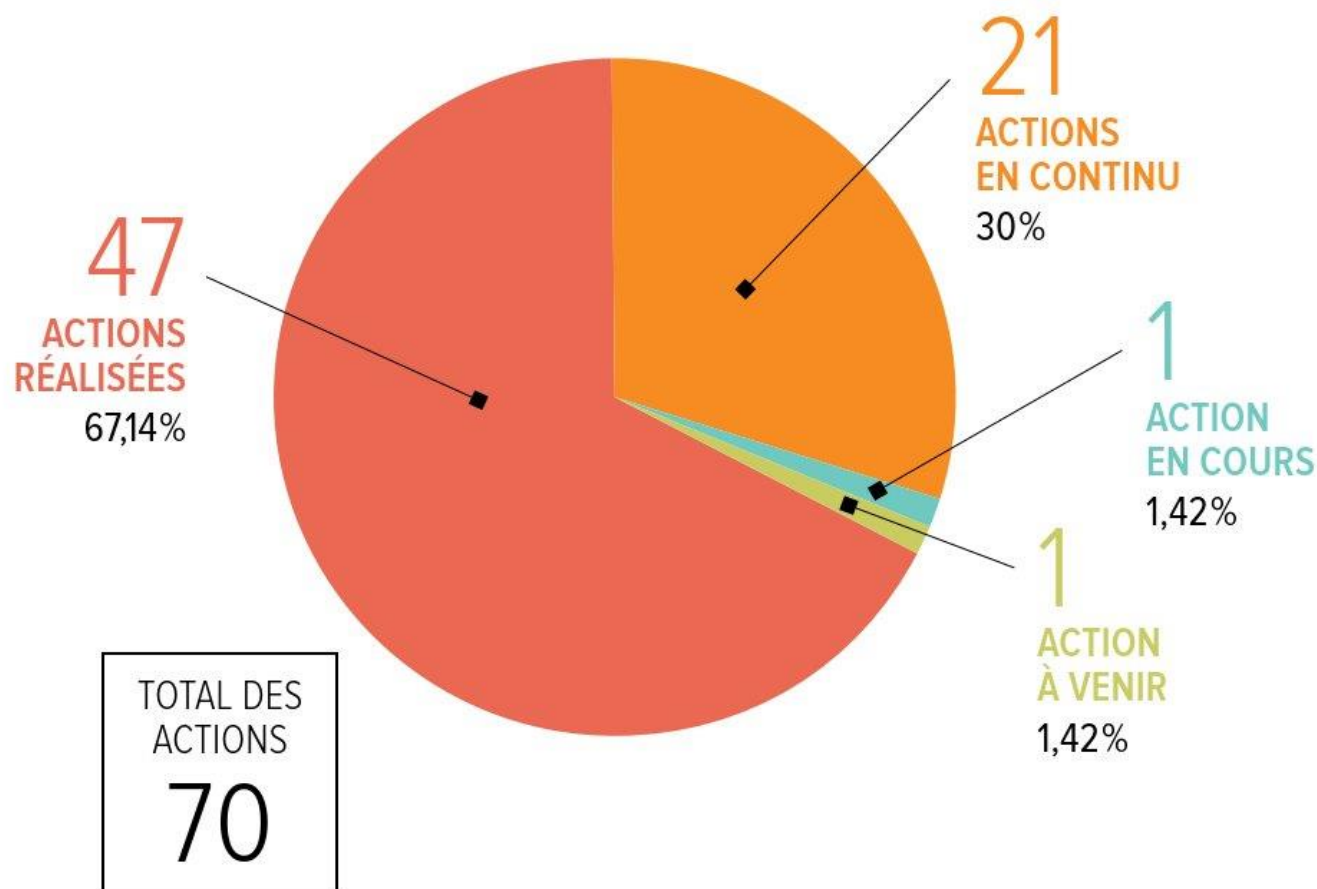
La première planification stratégique de l'Office (2023-2025) lui a permis de se doter de bases solides pour démarrer ses activités, notamment en :

1. contribuant au renforcement d'une culture de la participation ;
2. assurant la robustesse de ses processus ;
3. évaluant l'impact de son action.



# Bilan du Plan stratégique 2023-2025

À la fin 2025, **98 % des actions prévues au plan stratégique 2023-2025 ont été réalisées**, signe que les fondations de l'Office sont maintenant posées et que l'organisation peut passer à la suite avec un nouveau plan stratégique, de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs.





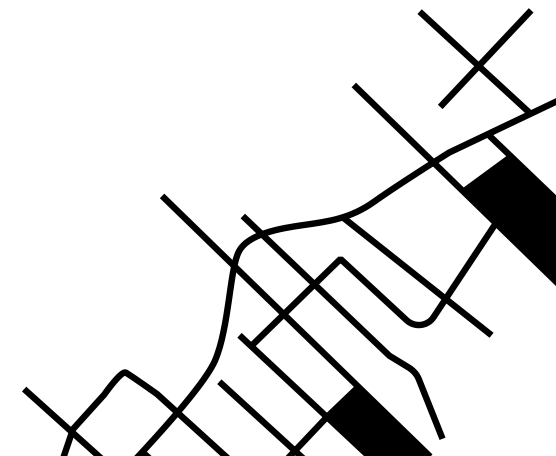
# Démarche d'élaboration du plan 2026-2030

Janvier à juin 2026



# Une démarche qui a permis de consulter 409 personnes

1. Bilan du plan 2023-2025
2. Consultation élargie
  1. Atelier avec l'équipe permanente (26 mars)
  2. Questionnaire en ligne + bibliothèques multi-publics (10 au 28 mars) : 371 réponses
  3. Entretiens semi-dirigés (26 février au 11 mars) : 11 entretiens, 13 personnes rencontrées
  4. Atelier citoyen (10 mars) : 7 personnes
3. Diagnostic et analyse stratégique
4. Projet de plan
  1. Présentation à l'équipe permanente pour rétroaction (7 mai)
  2. Présentation à l'équipe de commissaires pour rétroaction (12 mai)
5. Plan stratégique révisé et assignation des orientations
6. Plan d'action annuel de mise en œuvre





# Énoncés fondateurs

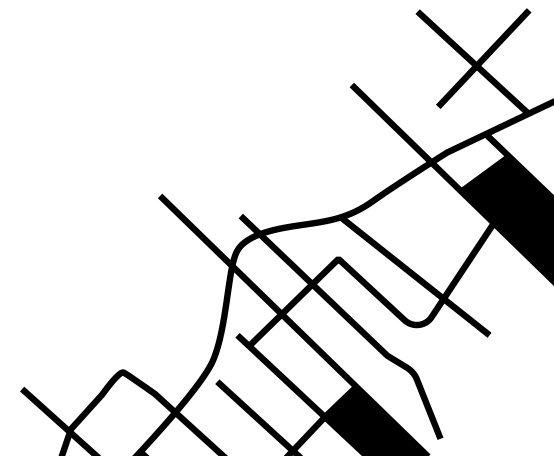


# Mission

---

L'Office de participation publique de Longueuil est une instance impartiale et indépendante qui a pour la mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

L'Office reçoit ses mandats du comité exécutif, du conseil de ville ou du conseil d'agglomération.

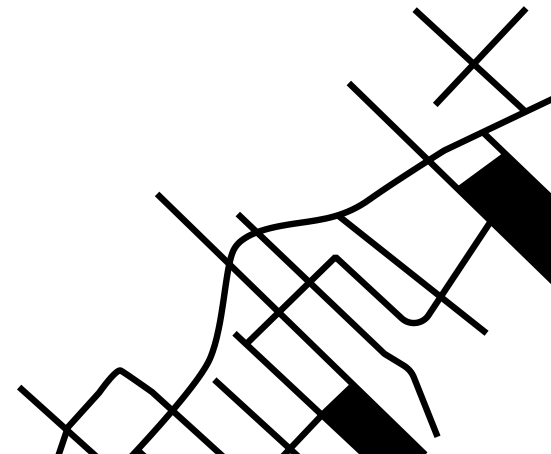


# Valeurs

---

Les consultations menées à l'hiver 2026 montrent que les valeurs actuelles sont bien perçues :

- **La compétence**
- **La transparence**
- **L'ouverture**
- **L'impartialité**



# Vision et orientations stratégiques 2026-2030

OFFICE DE  
PARTICIPATION  
PUBLIQUE  
DE LONGUEUIL



# Énoncé de vision stratégique 2026-2030



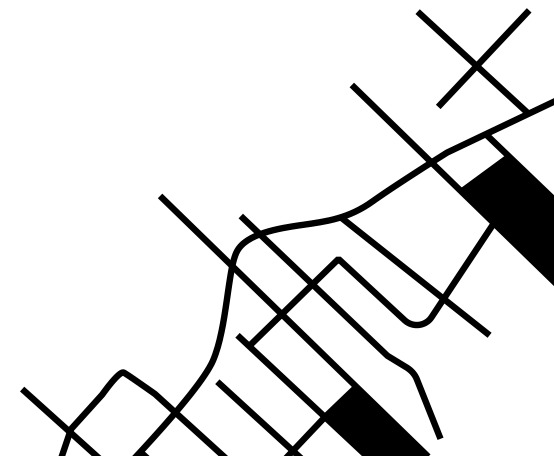
En 2030, l'Office sera reconnu, tant par la population que par la Ville, comme un acteur **indépendant, innovant et collaboratif**, qui éclaire la décision publique et contribue à la vie démocratique à Longueuil.



# Quatre orientations stratégiques 2026-2030

L'Office identifie 4 orientations stratégiques, qui chacune, se déclinent en une série d'objectifs stratégiques.

- **Orientation 1** : Augmenter la participation aux activités de l'Office et diversifier les publics rejoints
- **Orientation 2** : Structurer et clarifier la collaboration institutionnelle avec la Ville
- **Orientation 3** : Démontrer la contribution de la participation publique dans la vie municipale
- **Orientation 4** : Consolider l'expertise interne et la capacité d'innovation



# Orientation 1 : Augmenter la participation aux activités de l'Office et diversifier les publics touchés

*L'Office cherche constamment à rejoindre les personnes et groupes concernés par les mandats qui lui sont confiés, et à proposer des façons qui permettent de recueillir et de prendre en compte à la fois leurs besoins en matière de participation, mais aussi leurs vécus et perspectives.*

## **Objectifs stratégiques**

- 1.1 Entretien des relations en continu avec les organismes et institutions du territoire
- 1.2 Augmenter la diversité des publics qui participent aux démarches de l'Office
- 1.3 Développer le sentiment de compétence de tous les publics en matière de participation publique
- 1.4 Améliorer l'accessibilité des contenus et publications de l'Office
- 1.5 Développer la notoriété de l'Office auprès du grand public



# Orientation 2 : Structurer et clarifier la collaboration institutionnelle avec la Ville

---

*L'Office s'insère dans le continuum de travail de la Ville sur les mandats qui lui sont confiés, et les deux entités doivent collaborer dans le respect de leur indépendance et de leurs rôles et expertises respectifs. Après 4 ans de coexistence, le temps est venu de formaliser les modalités et outils de collaborations dans le contexte des démarches de l'Office.*

## **Objectifs stratégiques**

- 2.1 Baliser et mieux définir la valeur d'indépendance de l'Office
- 2.2 Formaliser les modalités de la collaboration Ville-Office dans le cadre des mandats
- 2.3 Soutenir les équipes de la Ville par du conseil et des formations en participation publique



# Orientation 3 : Démontrer la contribution de la participation publique dans la vie municipale

---

*L'Office fait émerger et met en relation des connaissances, des expériences, des organisations et des personnes pour faire émerger des contributions informées, dans le but de produire des analyses et formuler des recommandations qui contribuent à l'action publique, à la vie de la communauté, et ultimement, à la vie démocratique municipale.*

## **Objectifs stratégiques**

- 3.1 Mettre en application le cadre d'évaluation d'impact des démarches de l'Office
- 3.2 Raffiner la capacité de l'Office à faire des analyses et à formuler des recommandations qui éclairent l'action publique
- 3.3 Se doter, en collaboration avec la Ville, d'un mécanisme conjoint de suivi systématique de la mise en œuvre des recommandations



# Orientation 4 : Consolider l'expertise interne et la capacité d'innovation

---

*La principale ressource de l'Office est son équipe, dotée d'une expertise solide. Il faut s'assurer de développer cette expertise, de l'élargir, de la codifier et de la transmettre, dans une perspective de pérennisation et d'innovation.*

## **Objectifs stratégiques**

- 4.1 Développer un programme de formation continue pour l'équipe et les commissaires
- 4.2 Accroître la résilience de l'équipe
- 4.3 Proposer et tester la mise en place de nouveaux processus participatifs
- 4.4 Positionner l'Office comme pôle d'expertise en participation publique dans l'agglomération
- 4.5 Baliser l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus internes et les démarches



OFFICE DE  
**PARTICIPATION  
PUBLIQUE**  
DE LONGUEUIL

